

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 MAI 2018  
N°33/2018**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE QUATORZE MAI**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : NIVON J., BARET E, CAILLAT G., CERONI J., CHABANY, S., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., SANCHEZ D., ZANNI B.**

**PROCURATIONS : CATTANI J.L. à MENDEZ M., MILET F. à CHABANY S.**

**EXCUSES : DIBON C., VITINGER A., ZABONI S.**

**ABSENTS : CHAIB J., KOENIG S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**VOEU D'URGENCE CONTRE LA PRIVATISATION DE L'EXPLOITATION DES  
CONCESSIONS HYDRAULIQUES**

La mise en demeure 2015/2187 de la commission européenne presse le gouvernement à privatiser l'exploitation des concessions hydroélectriques.

Alors que le précédent gouvernement a toujours résisté contre cette privatisation qui permet de financiariser le multi-usage de l'eau (700 millions de m<sup>3</sup>) et pourrait remettre en cause la sûreté réseau, le gouvernement actuel a fait une proposition avec un calendrier de privatisation à la commission européenne.

Cette privatisation fait peser de lourdes menaces sur le devenir de ce Service Public.

Le Service Public de l'Energie au travers de ses concessions, remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire, de gestion de crues, de gestion des ressources en eau ou encore d'emplois dans les vallées...

Elles dépassent le cadre universel de la simple production d'électricité. A ce jour les 450 concessions Françaises sont exploitées par trois opérateurs historiques qui sont EDF, CNR, SHEM. Ce n'est pas moins d'un tiers des MW produits par ces concessions qui risquent d'être mis entre les mains de spéculateur privé. Nous rappelons que l'ensemble de ces aménagements a été financé par les contribuables Français, ils sont tous amortis. La filière française de l'hydroélectricité représente en 2012 plus de 20 000 emplois directs, indirects et induits.

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le 18/05/18 SLO

ID : 038-213800717-20180514-D180514\_\_6-DE

Subir le dogme européen de la concurrence n'est pas une fatalité, certains pays européens ont imposé à la commission que soit intégré des services d'intérêts généraux (SIG) écartés de la concurrence, pourquoi pas l'exploitation de ces concessions ?

En Europe, les privatisations du secteur de l'Energie ont engendré la baisse de qualité de service, une augmentation des tarifs et de nombreuses destructions d'emplois.

Aussi, nous estimons que rien ne justifie cette privatisation. Le service public de l'Hydroélectricité doit être maintenu et modernisé afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**AFFIRME** que le devenir des concessions hydrauliques est l'affaire de chaque citoyenne, de chaque citoyen

**SOUTIENT** l'action des salariés du secteur ainsi que les groupes politiques qui s'opposent à la spoliation de la rente des moyens de production financés par les contribuables.

**DEMANDE** l'ouverture d'un débat public et un référendum sur l'intégration de la production hydraulique dans les services d'intérêts généraux.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 16 mai 2018

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

